

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 03 – 10 : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A MADAME ANNIE DAUBIN POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PIERRE DIGNAC (PARCELLE BD N°25)**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Par délibération en date du 7 avril 2016, la Ville a lancé une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de disposer de la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement du Boulevard Pierre Dignac, entre la rue du Château et la rue Pierre Daney.

Le 9 décembre 2016, après enquêtes publiques, le commissaire enquêteur désigné par le Préfet a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique.

Par arrêté en date du 8 février 2017, le Préfet a déclaré d'utilité publique les travaux nécessaires à l'élargissement du Boulevard Pierre Dignac et a autorisé la Ville à acquérir soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation, les emprises nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.

Ainsi, il convient de poursuivre les acquisitions par voie amiable.

La présente délibération porte dès lors sur l'emprise appartenant à Madame Annie DAUBIN, domiciliée à Gujan-Mestras et propriétaire de la parcelle cadastrée BD n°25, laquelle a donné son accord quant à la vente d'une surface de 113 m<sup>2</sup> à la Ville pour un montant de 24 860€.

Pour rappel, le service du domaine avait estimé la valeur des emprises concernées, dans son avis n°2016-199V0807 du 25 mars 2016, au prix de 220 € au m<sup>2</sup>.

Je vous invite donc :

- A accepter le principe de cette acquisition d'une emprise de 113m<sup>2</sup> appartenant à Madame Annie DAUBIN pour un montant de 220 €/m<sup>2</sup> soit 24 860 €,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- De confier à Maître LORIOD , Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (Maxime KHELOUFI ne participe pas au vote)**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX  
Maire de Gujan-Mestras



Publication le...30/03/2018  
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018...